Sur la dénonciation d'individus qui en veulent personnellement à tel ou à un tel paysan. De Jenotaevk on écrit : un grand nombre d'arrestations ont lieu parmi les paysans et dans les classes instruites du district, etc., etc.

On arrête, on perquisitionne, on confisque à droite et à gauche.

A Melenki, gouvernement de Vladimir, la police a opéré dernièrement une perquisition chez les membres du parti démocrate-constitutionnel : ont été emportés « tous » les livres et brochures, des numéros du journal « Nachi Jizn » et même le programme du parti de l'ordre légal.

De Soudogda, du même gouvernement, on sait savoir que bientôt, grâce au zèle de la police, il ne restera plus de livres chez les habitants.

Pendant la première campagne électorale, on se bornait à expurger l'Empire des éléments « peu sûrs » de la population.

Aujourd'hui l'administration découvre la « révolte » jusque chez les fonctionnaires et les mineurs. Ainsi, à Lalakhna, on a arrêté un employé de l'administration pour propagation de l'appel de Viborg. A Tambof on a mis en état d'arrestation le lieutenant-colonel Bodisko qui pourtant était connu jusqu'ici comme un ultra-réactionnaire. A Saratoff, la police a découvert un révolutionnaire dans l'enceinte même de la régence du gouvernement en la personne du portier Evgonief.

Faits Divers

HORS REGION

Deux sergents asphyxiés

UN MORT

Rouen, 16 novembre. — Le sergent de territoriale Roger, qui accomplit une période d'instruction à la manutention de Rouen, s'éveilla, ce matin, en proie à un malaise indéfinissable. Il sortit dans la cour et reprit peu à peu ses sens. Il rentra alors et voulut réveiller son camarade, le sergent de réserve Cordier, dont la chambre était contiguë à la sienne.

Mais il trouva le malheureux étendu sur son lit, asphyxié par les émanations d'un poêle placé au milieu de la cloison séparant les deux chambres et que, la veille au soir, il avait chargé de braise.

Albert Cordier, originaire du département de l'Eure, devait terminer demain sa période d'instruction de vingt-huit jours.

Vengeance d'une filloise à Paris

Poussée par la jalousie, une ouvrière dentellière, originaire de Lille, tire six coups de revolver, sur son mari et se constitue prisonnière

Paris, 16 Novembre. — Une jeune ouvrière dentellière de Lille, Louise Rigou, épousait dans cette ville, il y a trois ans, un employé de commerce, Henri Hecquet, aujourd'hui âgé de vingt-huit ans.

Les deux époux vinrent à Paris et louèrent une chambre dans un hôtel meublé de la rue de l'Amiral-Roussin.

La dentellière depuis quelque temps, soupçonnait son mari de la tromper. Elle l'épia et ne tarda pas à être convaincue qu'il entretenait des relations avec une jeune femme, Marcelle T..., demeurant dans un immeuble voisin.

Hier matin, elle les aperçut ensemble. Quand son mari rentra pour déjeuner, elle lui adressa des reproches qu'il accueillit en riant.

Furieuse, l'ouvrière saisit dans un meuble un revolver et tira six balles sur son infidèle époux, qui tomba sur le plancher, atteint à la poitrine par trois projectiles.

Des voisins se précipitèrent dans la chambre et transportèrent le blessé à l'hôpital Necker.

Mme Hecquet s'est constituée prisonnière au commissariat de la place Vaugirard.

L'état de la victime de ce drame conjugal est très grave.

Etrange Découverte

Une bicyclette enfouie dans un bois avec une sacoche renfermant 28.000 francs.

Malines, 16 novembre. — Une singulière découverte vient d'être faite, dans le bois de Bonheyden, près de Malines.

Un jeune paysan était occupé, il y a quelques jours, à ramasser des feuilles mortes. Quelle ne fut pas sa surprise, quand il découvrit tout à coup, enfouie sous un amas de feuilles, une bicyclette toute rouillée et en fort mauvais état.

Le jeune homme examina sa trouvaille et eut la curiosité d'ouvrir une sacoche qui s'y trouvait fixée.

Il eut là une surprise plus grande encore que la première.

La sacoche contenait, en effet, une petite fortune consistant en billets de banque de 20, 50, 100 et 500 francs. Il y en avait, au total, pour 28.000 francs.

Le jeune garçon s'empressa de porter sa trouvaille au garde champêtre de la commune, qui la remit peu après au bourgmestre. Celui-ci prévint immédiatement le parquet de Malines qui a ordonné des fouilles dans tout le bois.

Jusqu'à présent, ces recherches n'ont donné aucun résultat. On se perd en conjectures sur cette mystérieuse découverte.

Qui était le propriétaire de cette bicyclette-tirelire ?

A-t-il été assassiné ? S'est-il suicidé ?

Et depuis combien de temps cette fortune dormait-elle là, sous les feuilles ?

Mystère que les magistrats instructeurs chargés de cette affaire vont s'efforcer d'éclaircir.

L'AFFAIRE VELSCHE-CECCALDI

LE VERDICT

Laon, 16 novembre. — Le jury de l'Aisne n'a rendu que tard dans la soirée son verdict.

Le ministère public avait conclu en faveur du procureur Velsche, contre le député Ceccaldi.

Après une délibération de deux heures, le jury a rendu un verdict négatif pour M. Lorfanfan, gérant du *Démocrate Vervinois*, et affirmatif sur toutes les questions pour M. Ceccaldi.

Me Willm a déposé des conclusions tendant à donner acte qu'un juré a, dans la salle d'audience communiqué avec le public.

La Cour a donné acte.

M. Lorfanfan, gérant du *Démocrate Vervinois*, a été acquitté. M. Ceccaldi a été condamné à 1.500 francs d'amende, 1 franc de dommages-intérêts et 20 insertions.

Tribune Socialiste

L'UNITÉ SOCIALISTE

Nous recevons, avec prière d'insérer, du citoyen Albert Obry, fondateur et ex-secrétaire du Parti Socialiste Français, communication de la lettre suivante, que nous insérons à titre documentaire :

« Paris, le 16 novembre 1906.

Au Citoyen Secrétaire du Conseil National du Parti Socialiste (S. F. I. O.)

Citoyen,

C'est en fait, le Congrès de Limoges jugeant souverainement a décidé, d'une façon définitive, quelle devra être désormais, la ligne de conduite du Parti Socialiste Unifié, en présence des gouvernements bourgeois ; il a nettement indiqué qu'il ne pourrait jamais en aucune façon, s'allier même temporairement avec les fractions de la bourgeoisie républicaine, que ce soit pour une œuvre de réformes sociales, ou bien encore pour la défense de la République et de nos libertés. C'est par conséquent l'abandon total et d'une façon irrémédiable de la politique d'entente qui, pendant cinq années, rendit prospère le Parti Socialiste Français fondu maintenant, dans l'unité et fut si fertile en heureux résultats.

L'Unité socialiste en France a donc eu pour objet essentiel l'anéantissement complet de la méthode réformiste, au profit de la méthode révolutionnaire.

Cette situation avait d'ailleurs été prévue, au moment de l'Unité, par les partisans de la première méthode, mais ils ne pensaient pas qu'elle serait d'aussi longue durée ; de ceux-ci il en reste un bon nombre qui ne peuvent subir un tel renoncement, un tel effacement, de leurs conceptions politiques ; ils sont plus qu'on ne le croit, de l'ancien Parti Socialiste Français qui pensent que les réformes nécessaires au Prolétariat ne peuvent s'obtenir que par l'alliance avec les fractions les plus avancées, de la bourgeoisie républicaine et qui désireraient voir le Parti Socialiste continuer la politique d'entente, si heureusement inaugurée par le citoyen Jaurès, dès l'arrivée du Cabinet Combes au pouvoir ; ils sont nombreux enfin ceux qui sont convaincus de la nécessité, pour le prolétariat, d'être représentés au sein du gouvernement, non seulement pour hâter la réalisation des réformes indispensables, mais encore pour contrôler le mécanisme de la société bourgeoise.

Certes le socialisme est en opposition formelle avec le système capitaliste actuel, mais il n'en résulte pas moins que nous devons faire une différence entre les différents partis bourgeois comme entre les différents gouvernements qui se succèdent.

Oui, la société d'aujourd'hui est divisée entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont pour vivre que la force de leurs bras et de leur cerveau, mais en même temps elle est menacée par le retour des luttes du passé, elle est menacée par les vieilles querelles de races, de préjugés, et c'est le devoir du prolétariat socialiste de marcher avec celle des fractions bourgeoises qui ne veut pas rester en arrière.

Cette œuvre de collaboration condamnée — on sait dans quelles conditions — par le Congrès International d'Amsterdam, est irrémédiablement abandonnée par le Parti Socialiste Unifié, il ne reste donc plus à ceux qui possèdent cette conception qu'à se retirer et à se grouper à nouveau en une organisation nationale, ayant comme base essentielle la forme économique du socialisme et comme tactique politique la participation gouvernementale et l'entente continuelle avec les groupes avancés du Parlement.

C'est là le but que je me propose et c'est cette raison qui fait vous adresser ma démission de membre du Parti Socialiste (S. F. I. O.) tout en regrettant de me séparer, momentanément, je l'espère, d'un grand nombre de camarades que j'avais appris à connaître et à estimer.

Veuillez agréer....

Albert OBRY,

Fondateur et ex-secrétaire général du Parti Socialiste Français. »

Informations Régionales

Le Scandale militaire de Lille

M. Delalé juge d'instruction a interrogé les témoins de Lille et des environs. — Des entrepreneurs liés à Leman, servaient d'intermédiaires. — Pour 125 francs un patron fit exempter son contremaître. — Ce que dit M. Duvivier et ce qu'il ne dit pas.

L'affaire Leman a fait hier un pas nouveau dans le gros scandale des fraudes du bureau de recrutement. Il est maintenant avéré que l'architecte roubaisien a touché diverses sommes pour exempter des réservistes de leur période de 28 jours.

Il se trouve même qu'un patron est intervenu pour faciliter à l'un de ses contremaîtres la dispense de 28 jours qu'il sollicitait.

Leman avait des intermédiaires, qui semblent de foi d'ailleurs, dans ses marchés avec les solliciteurs. C'étaient des entrepreneurs que Leman avait eu sous sa coupe, au cours de différents travaux et qui le croyant, bien en cour près de l'administration militaire lui demandaient d'user de son influence pour faire exempter ou ajourner leurs amis.

CE QUE VALAIENT 28 JOURS

Hier matin, M. Delalé, juge d'instruction, a interrogé divers témoins habitant aux environs de Lille et à Lille même.

Vers 10 heures du matin arrivaient au Parquet de nombreuses personnes qui paraissaient très ennuyées d'être mêlées à cette affaire et après avoir versé leur argent, de subir d'aussi gros ennuis.

Mais il faut bien que tout se paye dans ce bas-monde et c'est ce qui ressort aussi des dépositions qui ces témoins ont faites Cela leur a coûté assez chaud pour se faire exempter ou obtenir de faire leurs périodes à Lille.

D'après ce que nous avons pu savoir, la plupart des témoins n'ont pas été en relations directes avec Leman.

Beaucoup ne le connaissent même pas, si ce n'est de nom et ne sont au courant de ses agissements que depuis que l'affaire est dans toutes les gazettes, chaque matin.

Passons d'abord aux affaires les plus minimes.

M. Eugène S.., de Wattrelos aurait été exempté de 28 jours en versant une certaine somme ainsi que M. Romain B..., 30 ans, ardoisier à Lille, qui, pour le modique versement de 125 francs, aurait obtenu un avis favorable à sa demande de changement d'affectation pour les 28 jours qu'il devait accomplir à Reims.

Un sieur K... serait intervenu entre lui et Leman.

Ces deux témoins déclarent qu'ils ne pensaient nullement agir de façon illégale et que des complaisances seules, il est vrai rétribuées, leur accordaient une faveur difficile à obtenir.

Ce M. K..., charcutier, avait déjà usé du même procédé, c'est-à-dire de l'intervention de Leman, pour obtenir pour lui-même un sursis.

LE CONTREMAITRE EXEMPTÉ

Un entrepreneur de Croix, M. Alcide C.., serrurier, avait eu besoin pour son fils d'un changement d'affectation et avait recouru à Leman pour ce petit service.

M. L..., teinturier apprêteur, rue de Beaumont, à Roubaix, avait appris ce détail et la réussite de la demande de l'entrepreneur C...., s'adressa à lui pour faire dispenser de 28 jours un de ses contremaîtres.

Celui-ci M. E..., Désiré, demeurant rue Claude Bernard, à Wattrelos, fut mis en rapport avec M. C..., de Croix, qui lui demanda diverses pièces entre autres son livret militaire.

La demande de dispense fut faite et partit pour le recrutement de Lille, M. E..., reçut l'avis de ne pas partir pour Saint-Mihel où il devait se rendre.

Une vingtaine de jours se passèrent après la date de la convocation lorsque M. E..., reçut son livret militaire qui revenait du recrutement.

Il avait inscrit à la page réservée aux périodes d'appel : Dispensé 6 %. Ordre du général ».

Le contremaître ne fut jamais inquiété et se figurait qu'il était quitte avec la loi.

Il avait bien dû verser 125 francs, mais il se figurait que c'était pour dédommager la personne (Leman) qui intervenait en sa faveur en haut lieu, des dérangements qui étaient causés.

RELATIONS DE BATIMENT

Comme on le voit les personnes qui se sont trouvées entre l'architecte roubaisien et les solliciteurs appartiennent à la catégorie, dite du bâtiment.

Ce sont des entrepreneurs, qui rentrèrent en relation avec Leman à la suite de travaux exécutés ensemble.

Ainsi le sieur D..., couvreur-zingueur d'Ascq avait connu Leman, au cours de travaux à Rinxent Marquise. M. Léon C..., négociant route de Tournai à Ascq, était exempté des 28 jours qu'il devait faire à Douai et ce, sans bourse délier, parce qu'il avait promis à D..., la couverture de 3 maisons.

M. DUVIVIER VA ETRE CONTENT

Le sieur Duvivier insiste pour que nous publiions la lettre qu'il nous a envoyée et que nous avons analysée hier.

Nous laissons nos lecteurs juges des appréciations que le sieur Duvivier porte lui-même sur son innocence. S'il tient à ce qu'on dise qu'il n'est pas comme la brebis sans tache, ça ne coûtera assurément rien de le dire, mais nous serons bien embarrassés alors de répondre aux questions que l'on nous posera.

Comment se fait-il que le sieur Duvivier ait eu en sa possession — puisqu'on l'a trouvé dans les papiers saisis chez lui — un état nominatif des hommes libérables, et l'indication de l'endroit où ils doivent accomplir leurs 28 jours, état comprenant trois pages grand format, et qui lui venait tout droit d'un sien ami, employé au recrutement de Maubeuge ?

Est-ce que cela s'accorde avec sa phrase « je n'ai jamais possédé aucune pièce relative à cette affaire ».

Pourquoi Leman aurait-il dit que Duvivier avait en sa possession des pièces d'affectation militaire en blanc signées du commandant du recrutement, et fait d'autres affirmations encore contre Duvivier ?

A ce dernier de répondre, et l'avenir se chargera de nous fixer.

Voici la lettre :

Monsieur,

Je ne puis laisser passer sans protester votre article de ce jour, où vous me mettez en cause dans l'affaire du recrutement de Lille.

Il est vrai qu'une perquisition a été faite chez moi dans l'après-midi de mardi, mais pareil désagrément peut arriver à une foule d'innocents et s'explique par le fait que Notteau devait devenir le fiancé d'une de mes parentes.

Il est vrai que j'étais absent ainsi que ma femme au moment de la perquisition, mais si je m'étais rendu à Neuville-en-Ferrain, je n'était nullement « sous prétexte d'aller voirs une parente » mais bien réellement pour rendre visite à ma belle-sœur.

Ajouter, comme vous le faites, que c'était probablement pour mettre en sûreté les lettres ou les pièces militaires qu'on espérait trouver chez moi, c'est commettre un acte que vous vous ne manquerez pas de regretter, c'est accuser au hasard un innocent, sans l'ombre d'une preuve, et c'est vous hâter contrairement à vos principes de traiter en coupable un de vos concitoyens qui n'est pas même inculpé, et pour cause !

Sachez donc, et veuillez faire savoir que je n'ai aucune pièce à mettre en sûreté, n'en ayant jamais possédé aucune relative à cette affaire.

Vous ne craignez pas d'affirmer : « Duvivier touchait une commission sur les sommes versées à Leman ». On ne peut imaginer une diffamation plus caractérisée, je veux croire encore que lorsque je vous aurai affirmé que c'est là un odieux mensonge vous n'hésiterez pas à reconnaître que rien ne vous autorise à produire une pareille affirmation.

Dans le cas contraire, je n'hésiterai pas à en faire rendre justice, car il n'est pas permis de causer préjudice et de déshonorer les gens de la sorte.

Faut-il vous dire encore que les visites de ma parente « future fiancée à Notteau » à la prison, les dîners portés tous les jours sauf quelques potages pendant les quinze jours environ qu'il a passés à la prison de la caserne Souham, potages portés par ma femme ou par moi, ainsi que les visites rendues chez moi par Notteau pendant qu'il était puni de prison, que tout cela n'est que du pur roman.

Je vous prie, et au besoin vous requiers, de faire paraître dans votre plus prochain numéro, à la même place et dans les mêmes caractères la lettre ci-dessus, faute de quoi, j'userai des moyens que me permet la loi en matière diffamatoire.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations

DUVIVIER Désiré.

Accident mortel aux Mines de Fresnes-Midi

L'ouvrier mineur Joseph Romilly, 26 ans, travaillait à la fosse Saint-Pierre, des mines de Fresnes-Midi, quand un éboulement se produisit.

Quand on dégagea le malheureux, il avait cessé de vivre.

Romilly, marié depuis deux mois seulement, habitait rue Clairon, à Condé, où son cadavre a été ramené.

EPHEMÉRIDES REGIONALES

Le Krach des Sucres à Lille

AFFAIRE DUHAUT

LE 17 NOVEMBRE 1858

S'il avait plu cet été et que la récolte des betteraves eût manqué, M. Duhaut, qui jouait à la hausse, serait plus millionnaire que jamais et l'on s'écarterait, chapeau bas, sur son passage du Café Lalubie à son domicile, rue de Courtrai.

Mais il a fait beau, la production de sucre a été énorme et les cours ont baissé : M. Duhaut est ruiné et méprisable. On ne le regarde plus ; on lui reproche son luxe ; il est en faillite et vient de passer aujourd'hui en police correctionnelle pour banqueroute frauduleuse.

Dans un beau geste, M. le Procureur général Prestat a flétri « ses orgies et ses débauches ». Il a appelé dissipateur cet homme chez qui, il y a peu de semaines, la magistrature, les fonctionnaires et le haut commerce étaient trop honorés de dîner en grand apparat.

Décidément nous vivons à une singulière époque, puisque le caprice des saisons fait ainsi l'honorabilité ou la honte d'un homme. Je ne suis pas un grand savant ; mais je me permets de penser tout de même qu'il y a quelque chose de détraqué dans notre société.

***

Louis Duhaut n'est pas un homme ordinaire. On l'a dit à l'audience de tantôt : ce n'est que l'expression de la vérité.

On pourrait l'appeler le roi des sucres. Dans le Nord, il tenait tout le marché. Dans le Pas-de-Calais, l'Aisne, la Somme et l'Oise, ses acheteurs enlevaient tout le disponible, et il n'était pour concurrents que les gros raffineurs de Paris. La raffinerie locale ne s'approvisionnait que chez lui : il rafiait tout chez les cultivateurs et les fabricants.

En même temps, il était lui-même gros producteur de sucre et de betteraves. Il avait à Cysoing d'immenses propriétés et à Sainghin une énorme sucrerie modèle.

L'an dernier, dans ses diverses entreprises, il a fait pour 30 millions d'affaires.

Ses débuts avaient été modestes. Si mon souvenir est bon, il commença vers 1838. Il ne disposait que de la fortune de son père : une cinquantaine de mille francs.

Il faisait alors la commission, le courtage des sucres ; mais il avait le génie des affaires : très habile et très intelligent, il comprit vite tout le mécanisme et la portée des opérations auxquelles il était mêlé et il fit de beaux bénéfices ; très audacieux et énergique, il essaya d'acheter à son compte et réussit.

Il trouva à ce moment un concours précieux, Jules Decroix, le banquier, le fondateur de la « Caisse Commerciale », s'intéressa à sa tentative. Désormais Duhaut dispose d'un crédit énorme. Il s'en sert pour décupler ses spéculations.

C'est à partir de ce moment qu'il cherche à accaparer la production. Mais les difficultés commencent. La distillerie attire à elle une grande quantité de betteraves ; les fermiers se font tirer l'oreille pour en fournir à la sucrerie et les cours s'en ressentent. Duhaut essaye de rétablir l'équilibre ; il achète des terres, se fait cultivateur, enterre 600.000 francs dans une première fabrique de sucres qui ne marche pas et plus du double dans une autre, où il mange de l'argent.

Cependant il va toujours. On le croit immensément riche et en effet des sommes folles lui passent par les mains. Il a un château splendide à la campagne, une « petite maison » à Paris, 8 chevaux dans son écurie, 8 voitures dans ses remises, 14.000 bouteilles de vin dans sa cave.

Il est maire de sa commune, conseiller d'arrondissement, chevalier de la Légion d'honneur, membre de toutes les commissions départementales destinées à favoriser l'agriculture, l'élevage, l'horticulture, les Beaux arts ou l'instruction publique.

Et pourtant s'il liquidait sa situation, cet homme si envié serait en 1856, en déficit d'un million.

L'année suivante, la chance lui sourit encore une fois. Les achats et ventes à livrer qu'il effectue se soldent en bénéfices. Mais la récolte de 1858 achève la déconfiture. Le sucre qui se cotait au printemps à 46 fr. les 50 kilos, tombe à 35, 32, 30, à l'automne.

Du coup, Dehaut perd 2 200.000. Il ne peut résister ; le 2 octobre, il suspend ses paiements, le 10 il est mis en faillite, entraînant dans sa ruine la « Caisse Commerciale » dont les actionnaires perdent tout.

Ils ne sont pas les seuls : des courtiers, des commerçants, des fournisseurs de tout ordre sont pris dans cette faillite gigantesque, où le passif dépasse l'actif de plus de 5 millions.

L'affaire a pris de la sorte les proportions d'un scandale financier. Des poursuites ont été décidées en haut lieu et viennent d'aboutir. Dehaut s'est entendu condamner à un an de prison.

Pour y arriver, le procureur impérial a invoqué l'exagération des dépenses personnelles, certaines irrégularités — pas bien graves — dans la comptabilité et surtout l'énormité des spéculations.

C'est ce que je n'ai pas très bien compris. Car si la spéculation est un délit, il est difficile d'admettre que les seuls spéculateurs coupables soient les spéculateurs malchanceux.

Quand la police fait une descente dans une maison de jeu, elle verbalise contre les gagnants aussi bien que contre les perdants.

Pour copie conforme :

Emile ALEXANDRE.

Dernière Heure

Le général Picquart et les Soldats

CIRCULAIRE MINISTERIELLE

Paris, 16 novembre. — Le général Picquart, ministre de la guerre, soucieux du bien-être et du perfectionnement matériel et moral du soldat recommande aux chefs de corps l'installation dans les casernes, de réfectoires, de salles de récréation, de lecture et de correspondance pour les brigadiers, les caporaux ou soldats ; des cercles, des mess à gestion directe pour les sous-officiers et des bibliothèques d'hommes de troupe.

L'insuffisance des casernements a jusqu'ici fortement entravé le développement de ces institutions. La rédaction progressive des cantines heureusement décidée ne saurait procurer avant longtemps aux œuvres sociales dans l'armée le supplément des locaux qui leur est nécessaire pour se constituer ou pour fonctionner normalement.

« Je désire, dit le ministre, favoriser l'extension de ces institutions.

Je me préoccupe également de donner aux gradés, aux brigadiers et caporaux surtout, une installation moins précaire qui maintienne intacte vis-à-vis de leurs subordonnés, l'autorité de leur grade.

Je souhaite enfin assurer en ce moment aux infirmeries régimentaires qui, dans un certain nombre de corps, sont installées d'une façon trop restreinte, l'espace, l'air et la lumière dont elles ont besoin. Pour atteindre ce résultat hautement désiré, il suffit me semble-t-il de réserver partout la jouissance exclusive des casernements aux hommes de troupe. J'appelle en conséquence l'attention du commandement sur les locaux qui, dans beaucoup de bâtiments militaires, sont occupés par des officiers assimilés ou employés. Bien souvent cette occupation n'est légitimée par aucune raison sérieuse de service et n'a pas été soumise à la sanction présidentielle prescrite par l'article 56 de la loi de finance du 25 février 1901.

Je prie Messieurs les Commandants de corps d'armée de vouloir bien m'adresser avant le 1er décembre, un état mentionnant par ville tous les locaux qui, dans les bâtiments militaires, sont occupés par des officiers, assimilés ou employés. Cet état devra indiquer également les raisons qui ont motivé la concession première du logement, la date de cette concession à l'occupant actuel et, le cas échéant, la date du décret régularisant la concession. Ces renseignements seront complétés par l'avis du commandement à tous les degrés de la hiérarchie sur l'opportunité d'une telle affectation et par des propositions au sujet de l'emploi de ces locaux au cas où j'en déciderais la désaffectation.

Je ferai connaître ultérieurement à Messieurs les Commandants de corps d'armée les officiers et assimilés que j'autoriserai, à titre exceptionnel, à conserver les locaux qu'ils occupent et quel emploi il conviendra de faire des locaux désaffectés. »

CLÉRICAUX DÉBOUTÉS

A PROPOS D'UN LEGS

Paris, 16 novembre. — Un habitant de Reims, M. Busette, avait légué à la ville de Sainte-Ménehould une rente annuelle de 600 francs à la charge de la partager chaque année entre l'élève garçon et l'élève fille les plus méritants qui seraient désignés par les Frères et les Sœurs.

Les écoles de la ville ayant été laïcisées, les héritiers de M. Busette demanderent l'annulation du legs sous prétexte que la condition imposée ne pouvait plus être remplie.

Le tribunal de Reims les déboula « attendu qu'il n'apparaissait pas que le testateur eut fait ou voulu faire une œuvre religieuse et qu'au contraire celui-ci se révélait, non comme un homme religieux, mais comme un philanthrope guidé par des sentiments incontestables de bienfaisance. »

Aujourd'hui, la Cour de Paris a confirmé le jugement du tribunal de Reims.

Groupe Socialiste

Paris, 16 novembre. — Le groupe socialiste unifié s'est réuni aujourd'hui. Il a délégué Blanc, auprès des grévistes de Saint-Claude (Jura) et Ghesquière, auprès des grévistes de Saint-Julien de Rojan (Drôme).

Rouanet se rendra à la réunion de Montélaire, le 18 courant.

COURS DES COTONS

Le Havre, 16 novembre. — Cours de clôture du marché des cotons : Tendance calme, 64.00 ; novembre, 69.12 ; décembre, 68.37 ; janvier, 68.12 ; février, 66.25 ; mars, 68.25 ; avril, 68.37 ; mai, 68.37 ; juin, 68.50 ; juillet 68.50 ; août, 68.50 ; septembre, 68.12 ; octobre, 76.00.

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE. — N. 31

LA Fille de l'Aiguilleur

par Ely-Montclerc

DEUXIÈME PARTIE

LE BILLET DE LOTERIE

VII

Si j'allais vous accompagner jusqu'à la porte de l'hôpital ?

La femme réprima un mouvement de contrariété ; ses sourcils se froncèrent, son regard devint dur.

Mais sa physionomie reprit vite une expression souriante.

— Par exemple ! fit la jeune femme, à cette heure.

Il va être minuit, vous n'y pensez pas !

N'ayez crainte, allez, ça me connaît les enfants, je me chargerai sans peine de ces deux-là.

Et vous, allez tranquillement vous coucher.

— Au fait, ça sera comme vous voudrez, répondit Mélanie, pas fâchée au fond... Seulement je vais vous éclairer...

— C'est ça, mais faisons doucement pour ne pas réveiller les voisins.

Allons, viens, ma mignonne, donne-moi la main.

Et celle-ci, dort-elle ?

Claire mit sa petite main dans celle de la femme, et tandis que Mélanie les éclairait, elles descendirent avec précaution.

Arrivées aux dernières marches la femme jeta à voix basse :

— Merci ! vous pouvez rentrer, j'y suis.

— Alors, bonsoir, fit Mélanie.

Avant de demander le cordon, la femme changea de bras son fardeau, assujettit autour de la petite endormie le pan de sa mante, et dit à Claire :

— J'ai besoin de mes deux bras pour porter ta sœur, ma chérie ; tiens-moi seulement par ma robe.

— Oui, madame, répondit docilement l'enfant.

Quelques secondes plus tard, la porte de la maison se refermait sur le groupe.

Remontée chez Fanny Henriot, Mélanie se demanda tout d'abord si elle allait reprendre sa place dans le fauteuil.

Mais, toute réflexion faite, et pensant que Fanny, quand elle rentrerait avec ses petites, n'aurait sans doute pas besoin de son aide, elle se décida à éteindre la lampe et à aller se coucher.

Ainsi que lui avait recommandé la femme, elle plaça la clef du logement des Henriot sous le paillasson, puis pénétra chez elle.

Tout d'abord, Mélanie commença à se déshabiller sans mot dire, puis elle pensa qu'elle ferait bien d'avertir sa mère.

— Dis donc, maman, fit-elle en la secouant par le bras.

Paraît qu'Henriot n'était pas tout à fait mort... il a voulu voir ses petites et c'est la sœur de la concierge de l'hôpital qui vient de venir les chercher.

— Qu'est-ce que tu me chantes-là ? s'exclama Mme Deloche en se dressant sur son séant.

Mélanie lui raconta en détail ce qui venait de se passer.

— Mais ! se récria la brave femme, t'aurais dû venir me chercher pour voir !

On ne confie pas des enfants à quelqu'un sans connaître, sans savoir !

— Puisque je te dis que c'est la sœur de la concierge de l'hôpital.

Oh ! une bien bonne personne, jeune, gentille, avenante.

Elle m'a aidé à habiller les petites et n'a pas voulu que je l'accompagne.

— N'empêche que ça me taquine, cette affaire-là... T'aurais dû m'avertir avant... A présent, s'il arrive quelque chose...

— Oh ! maman, comme tu te forges des idées drôles quand tu t'y mets !

Qu'est-ce que tu veux qu'on leur fasse, à ces petites ?

— C'est vrai ! Je suis bête de me tourmenter comme ça... car après tout, c'est pas des héritières et on n'a aucun intérêt à les enlever.

VIII

Le jour enfin blanchit les vitres de la chambre où priaient la religieuse et Fanny Henriot, au pied du lit du défunt.

Vainement la bonne sœur à plusieurs reprises avait essayé de faire asseoir la malheureuse femme afin qu'elle pût se reposer un peu ; la veuve s'y était toujours refusée.

Non, ma sœur, je veux rester à genoux et le veiller.

C'est la dernière nuit... bientôt il faudra que je lui dise adieu pour toujours.

Laissez-moi, pendant qu'il est encore là, le regarder et prier pour lui.

Oh ! il a beau être tout sanglant... il ne me fait pas peur...

Il était si bon ! Il nous aimait tant, le pauvre ami !

Et à demi-voix, pendant une partie de la funèbre veillée, elle parla à celui qui n'était plus.

Son désespoir des premières heures avait fait place à un chagrin qui, pour être plus calme, n'en demeurait pas moins profond.

Elle pleurait maintenant sans cris, sans ces affreux tressaillements qui l'agitèrent lorsque lui apparut déchiré, écrasé, presque méconnaissable son mari tant aimé.

Elle avait fini par ressaisir ses esprits, par redevenir raisonnable.

Il le fallait bien, hélas !

— N'est-ce pas, murmurait-elle, n'est-ce pas, mon Joseph, quand on est pauvre on ne peut pas rester tranquille à pleurer ses morts ?

Il n'y a que les riches qui ont le droit de faire comme ça.

Nous autres, il faut réfléchir, penser à ce qu'on va faire maintenant que le père de famille est parti, et qu'il a laissé ses petits à la garde de leur mère.

Je serai toute seule à présent, mon pauvre Joseph, pour les élever.

Je ne pourrai plus les gâter comme avant, et j'aurai beaucoup plus de mal.

Je n'en ferai pas des demoiselles bien instruites comme on s'avait projeté nous deux.

Elles devront aller en apprentissage, les chéries, et travailler de leurs mains comme moi...

Mais ne crains rien, va !... le travail ne m'effraie pas... J'aurai du courage... je gagnerai leur pain... et j'en ferai d'honnêtes filles.

Je te le jure ! mon homme... Tu seras content de ta Fanny... et je pourrai plus tard aller te rejoindre sans craindre les reproches.

Oui, oui, je serai forte, je ne me rendrai pas malade de chagrin... Je penserai aux petites... je me résignerai.

Et la douce religieuse, en entendant ces paroles d'honnête et digne créature, sentait des larmes d'attendrissement mouiller ses yeux.

Quand le jour parut, Fanny d'elle-même se disposa à partir.

Elle ne pouvait laisser plus longtemps seules ses filles.

Et puis — chez les humbles, hélas ! aucun des tristes détails qui entourent un décès n'est épargné à celui qui demeure ! — et puis, il fallait penser à l'enterrement.

Pas en ce qui concernait le convoi, bien sûr !...

Ces messieurs de la Compagnie désireraient s'en occuper, lui avait dit la sœur, et les camarades du défunt feraient le nécessaire mais il y avait le deuil, les vêtements noirs à préparer, car elle voulait suivre son cher mari jusqu'au bord de la fosse, ne le quitter qu'au dernier instant.

Toutes les pauvres économies du ménage allaient partir en un jour, et Dieu sait pour quel triste usage !... Mais demain, dès demain, la veuve se remettrait au travail.

L'enterrement devait avoir lieu de bonne heure dans l'après-midi.

D'ici peu on apporterait la bière... suprême vêtement du malheureux assassiné.

— Je ne veux pas le voir clouer là-dedans, ma sœur, dit Fanny ; je crois que j'en mourrais.

Je m'en vais... je retourne auprès de mes deux petites, mes pauvres petites qui n'ont plus leur père.

A tantôt, ma sœur, et merci d'avoir été si bonne pour moi.

Elle se jeta encore sur le cadavre, l'étreignit passionnément, baisa sans répulsion ce front glacé, ces mains livides, contempla une dernière fois ces pauvres yeux sans regard qui emportaient vers l'au-delà la terreur des derniers instants.

Puis Fanny quitta l'hôpital et d'un pas chancelant, regagna sa demeure.

Devant la porte un groupe de commères stationnait, au milieu duquel pérorait Mme Deloche.

— J'ai beau faire, déclarait la brave femme, je suis rudement tourmentée.

Huit heures du matin et Mme Henriot qui n'est pas encore revenue avec ses gosses...

Qu'est-ce qu'il peut bien y avoir eu encore ?

— Je suis comme vous, dit une seconde commère, je trouve l'histoire de cette nuit drôle.

Car enfin... tout le monde hier soir affirmait qu'Henriot était mort, et le v'là qui revient à lui et réclame ses filles.

— Mon Dieu ! ça se peut, déclara péremptoirement la concierge.

Ce qui est curieux, par exemple, c'est que Mme Henriot reste si longtemps avec des petites si jeunes à l'hôpital...

A moins qu'on les ait couchées là-bas...

— Personne ne connaît la sœur de la concierge qu'est venue cette nuit ? demanda Mme Deloche.

— Non, fut-il répondu.

— Quoi qu'elle a dit en passant devant votre loge, m'ame Jean ?

— Ma foi, j'ai pas fait attention...

Sur les minuit, je suis dans mon premier sommeil, j'tire le cordon sans savoir presque...

J' me rappelle seulement quand elle est descendue, parce qu'avec les gosses ça faisait un peu de bruit...

(A suivre)